

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DE

L'Usine du Petit-Bourg

J. M-HAYOT & CIE

Au Capital de 1.200.000 francs

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

DU 6 AOUT 1945

Sur les Comptes de l'Exercice 1942-1943

PAR LE GÉRANT J. M-HAYOT

IMPRIMERIE RELIURE
A. Beaudin
87, Rue Blénac, 87
FORT DE FRANCE Martinique
1945

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DE

L'Usine de Peul-Rouge

J. M. HAYOT & Co

10, rue de la République, 100, 100, 100

RAPPORT

A L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

du Comité de l'Usine de Peul-Rouge

PAR J. M. HAYOT

COMPTE DE

DÉPENSES

Matériel — Approvisionnements consommés....	188 978.00	
Installation — Appointements et salaires transports à trêt » frais généraux.....	89 786.95	
Matières mises en œuvre — 14.612 litres de rhum droits payés, épis maïs	72 906 45	
Installation d'une 2ème batterie	70 000 00	421.671.40
		<u>421.671.40</u>

COMPTE SERVICE

DEPENSES

Approvisionnements consommés.....	9.660.65	
Salaire et appointements	7.994 52	17.655.17
Balance		121 569.98
		<u>139.225.15</u>

VINAIGRERIE

RECETTES

Vinaigre vendus réalisés

27.501 litres de vinaigre vendus à la Colonie 219.002.50

Vinaigres à réaliser

11.000 litres de vinaigre restant en cuves
estimés à 6 francs le litre..... 66.000.00 285.002.50

Balance..... 136.668.90

421.671.40

DU TRAIN

RECETTES

Encaissé pour transport de passagers et frêt
marchandises. 139.225.15

139.225.15

10.321.607.18

d'où un moins-value de Fr 2.561 865.17

Rhums — 327.025 litres restant au 30/11/43
livré en aliment du contrat Schenles, réalisés en
Amérique, laissant net après déduction de tous
droits, magasinage, assee. etc... Fr. 2 021.116 11
tandis que l'estimation à la même
date était de Fr.. 1.471 612.50

d'où une plus-value de Fr. 549 503.61

soit une moins-value générale de Fr 2.012 361.56

qui ramène la balance du Compte « Profits et Perte » à Fr. 8.309.245.62
que nous vous proposons de répartir comme suit ;
pour *Provisions* légales destinées à l'achat d'approvisionnement
de rechange et à la remise en état du matériel Fr.... 2.000.000.00

Nous attirons votre attention ici, pour vous rappeler qu'à
la répartition des bénéfices de l'exercice 1941-1942, nous avons
dû adopter le point de vue de quelques fournisseurs et constituer
une provision de 1.000.000 de francs seulement alors que nous
étions autorisés à faire une réserve, de plus de 3.000.000 de
francs. La provision à constituer en 1943, est de 6.245.000 frs.
Or, cette année encore malgré les graves difficultés qui nous
assaillent, nous vous proposons de constituer une réserve de
2.000.000 seulement. C'est une nécessité absolue pour nous
d'avoir cette somme à notre disposition si nous voulons continuer
à travailler.

Il reste.... Fr..... 6.309.245.62

pour payer les impositions 386.969.64
reconstituer le mobilier quasi-inexistant du bureau 100 000.00 486.969.64

Le solde.... Fr..... 5.822.275.98

pour 10ème du gérant après 96.000 frs..... 572.627.59
gratifications au personnel 250 000.00 822.627.59

Il resterait alors Fr..... 4.999.648.39

COMPTES

Il resterait, alors F. 4.999.648.39

pour payer les cannes sur la base du complément accepté par les Fournisseurs, lors de la réunion de la Commission consultative du Travail et de l'Agriculture du 19 Janvier 1945. Ce règlement qui a été effectué depuis plusieurs mois, pour porter le prix des cannes à 258 francs la tonne ou 2.150 francs, la barrique, nous a fait décaisser, une somme de Fr 3.881.087.96

Avec le solde de Fr. 1.118.560.43

nous pouvons payer aux Actionnaires un dividende de Fr. 373.50 par action, avec l'impôt y afférent, ce qui nécessite une somme de F. 1.117.960 39

Avec un solde impartageable de Fr 600.04

Le règlement promis sur la base des 95 o/o du prix fixé par les sucres vendus à l'Etat, en excluant la retenue de la caisse de Prévoyance, nous laissera, après réfaction des frais de commission, etc..

Fr. 3 091.999.00

soit au total . . Fr 3.092.599 04

Pour régler au prix définitif de 312 francs, la tonne fixé au J. O. de la Colonie du 24 Mai 1945, soit 2.600 francs la barrique, les cannes de la campagne 1943, il faudra Fracs 3.082.040.44

Solde Fr. 10.558.60

Le Gérant
J. M. HAYOT

COMPTE DE

DÉPENSES

Sucres

En 1913, l'Usine a acheté 57.111.130 kgs de cannes pour Fr		10.850.751.63
Approvisionnements consommés	1 653.164.39	
Réparations et Entretien	1.122.143.22	
Réparations et Entretien chemins de fer	262.077.23	
Transport de cannes	299.991.36	
Main d'œuvre de Fabrication	669.941.83	
Frêt	736.964.76	
Frais généraux	395.132.72	
Henri Cottrell Cte Agence	32.646.00	
Assurances sur sucres	347.456.95	
Magasinage sucres	303.407.30	
Droits coloniaux sur sucres (vendus à l'Etat).	111.592.00	5.934.517.76
		<u>16.785.269.39</u>

Rhums

300.000 litres de sirop de l'année dernière	300 000.00	
Approvisionnements consommés	25.029.53	
Main d'Œuvre de Distillation	86 523.88	
Livraison tafias	11.275.30	
Frêt rhumerie	7.434.80	
Fûts à tafias	26.000.00	456.263.51
		<u>17.241.532.90</u>
		<u>11.747.815.69</u>
		<u>28.989.348.59</u>

Balance

TOYAH M I

RECETTES

Sucres

Sucres vendus réalisés :

3.330 sacs vendus à la consommation locale, réalisés pour 1.095.919.79

Sucres à réaliser 1943 :

43.091 sacs, restant de la Fabrication stockés dans divers magasins à l'Usine et à Fort-de-France, estimés à 475 fr le quintal. 20.468.225.00 21.564.144.79

Sirops

2.496 litres vendus à l'Usine 3.322.50

545.000 litres, restant en bacs, estimés à 2 fr le litre. 1.090.000.00 1.093.322.50

Rhums

Rhums vendus réalisés :

168.285 litres consom. locale. 757.282.50

217.593 « hors contingent. 637.732.80

425.892 « carburation . . . 1 922.248.50

199.317 « chauffage. 896.926.50 4.214.190.30

Rhums à réaliser 1943

143.573 litres carburation (solde contingent vendu livré) 646.078.50

327.025 litres fabriqués, estimés

4f.50 nu. 1.471.612.50 2.117.691.00 6.331.881.30

28.989.348.59

DÉBIT

COMPTE DE PROFITS

Impôt sur le revenu	474.162.56	
Assurances sur accidents de travail	101.486.10	
Assurances contre incendie	17.320.15	
Allocations familiales	160.033.05	
Congés payés	66.776.95	
Assistance et frais médicaux	44.164.75	
Intérêts et Escompte	1.684.819.81	
L'Intérêt statutaire	36.000.00	2.584.763.37
		<hr/>
Balance		10.321.471.74
		<hr/>
		12.906.235.11
		<hr/> <hr/>

00.000.000.00
00.000.000.00

00.000.000.00
00.000.000.00

00.000.000.00
00.000.000.00

00.000.000.00

ET PERTES

CRÉDIT

Profits divers.....	4.015.82	
Balance compte Fabrication.....	11.747.815.69	
Plus values sur réalisation produits estimés	1.154.403.60	12.906.235.11

.....
12.906.235.11

.....
12.906.235.11

ACTIF

BILAN de l'Usine du Petit-Bourg

Usine et ses annexes	1.458.248.07
Approvisionnements	3.171.050.51
Engrais à régulariser	404.364.98
Débiteurs divers	6.939.661,65
Denrées à réaliser	28.955.924.87
Caisse et Banques	14.676.776.54

11.285.000.51

55.606.026.62

Arrêté au 30 Novembre 1943

PASSIF

Capital	1.200.000.00	
Capital supplémentaire	258.248.07	1.458.248.07
Fonds de réserve	300.000.00	
Fonds de réserve supplémentaire	83.646.50	
Fonds de réserve et de prévoyance	1.193.269.11	
Fonds de réserve pour risques en cours	333.109.38	1.910.024.99
Intérêts et dividendes à payer aux Actionnaires		910.100.88
Fournisseurs divers		1.491.181.14
Bâtiments à construire		394.074.65
Créditeurs divers		30.830.245.58
Avances sur sucres exportés		8.305.643.05
Profits et Pertes		10.306.508,26
		<u>55.606.026.62</u>

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de notre dernière assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation de notre Société ainsi que du Bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 Novembre 1943.

Les registres de la Comptabilité et les documents annexes s'y rattachant ainsi que le rapport dont il vient de vous être donné lecture ont été mis en temps utile à notre disposition.

L'examen des pièces qui nous ont été présentées et les divers sondages auxquels nous nous sommes livrés, nous ont permis de constater que vos écritures sont régulièrement tenues et en concordance avec le Bilan et le compte de « Profits et Pertes » dont votre Conseil va vous demander l'approbation.

Nous estimons que vous pouvez approuver le Bilan et la répartition des bénéfices tels qu'ils vous ont été présentés.

A notre connaissance il n'a pas été traité dans les termes de l'article 40 de la loi du 21 juillet 1867 des marchés de fournitures et d'entreprises.

Fort-de-France le 16 Juillet 1945

Emmanuel RIMBAUD, Yves BERTÉ, Théo de REYNAL.

